

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La route du col des Mosses s'ouvre au trafic 40 tonnes

Le renforcement et l'assainissement des ouvrages d'art de la route du col des Mosses s'achèvent, si bien que l'interdiction de circulation des camions de plus de 32 t peut être levée. Une cérémonie officielle a lieu cet après-midi aux Mosses, en présence de Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, et de Annie Oguey, syndic d'Ormont-Dessous. Cet événement marque une étape importante du programme d'adaptation du réseau routier cantonal aux 40 tonnes.

La route du col des Mosses permet de rejoindre le Pays-d'Enhaut, la Gruyère et le Saanenland depuis Aigle; elle dessert également les stations touristiques de Leysin, des Diablerets et des Mosses. L'importance économique de cet axe justifie que le Canton y consacre des investissements conséquents pour améliorer la sécurité des usagers, renforcer les ouvrages d'art et permettre le trafic des véhicules de 40 tonnes.

Afin de faire évoluer les normes en vigueur et de limiter les coûts, le Service des routes a mandaté un collège d'experts qui a défini un nouveau modèle de charge, harmonisé les solutions de renforcement et d'assainissement et réduit les interventions prévues, sans compromis pour la sécurité des usagers et la durabilité des travaux. Pour raccourcir la durée des chantiers, des solutions constructives innovantes ont été mises en oeuvre, dont l'utilisation de béton fibré ultraperformant - un matériau développé par l'EPFL - pour assurer l'étanchéité sur plusieurs ouvrages. Moins sensibles aux conditions météorologiques, de tels matériaux permettent de réduire la durée des travaux de plus d'un mois.

Au total, 26 millions ont été investis depuis 2006 pour renforcer et assainir les ouvrages d'art de la route des Mosses pour le trafic 40 tonnes. Les chantiers se sont échelonnés sur plusieurs années hors saison hivernale, afin de maintenir la meilleure accessibilité possible aux régions desservies et limiter les entraves au trafic. Sur les 80 ouvrages d'art cantonaux (ponts, viaducs, estacades, etc.) que compte la route, la moitié aura nécessité des travaux.

Les accords bilatéraux passés par la Confédération avec l'Union européenne prévoyaient que, dès le 1er janvier 2005, les camions de 40 tonnes puissent accéder

au réseau routier suisse. Cet accès a cependant dû être limité sur certains axes dont les ouvrages d'art ne supportaient pas ce tonnage. Le programme vaudois d'adaptation du réseau routier cantonal au trafic 40 tonnes se chiffre à 53.5 millions de francs. Au terme des travaux, en 2015, le Canton aura renforcé une septantaine d'ouvrages sur les 750 existants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 novembre 2012

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, cheffe du DIRH - 021 316 70 00 ou 078 632 93 62
Dominique Blanc, chef du Service des routes, 021 316 71 30 Sébastien Nendaz, chef de la
section des ouvrages d'art, Service des routes, 021 316 72 37 - 079 471 12 84
www.vd.ch/mosses